

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-002867

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 790

Société : 178215

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : amram m y assia

Date de naissance :

Adresse : NARCI 2 Rue 1 n. 44. Souk El Hoc

Tél. : 066845890 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 13 / 14 / 1239

Nom et prénom du malade : AMRAI M. Sissi Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Cendre pulmonaire

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : / / Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/07/23	16	05		<i>[Large blue stamp reading "Dacteur JOUR 13/07/2023 à Casablanca ENCA 13/07/2023" with a circular logo]</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>[Stamp: Pharmacie Boulmane, 2-4 Bd. Boulmane Hay Mu Abdellah Att. Chok Casablanca Tél: 05 22 87 43 21 Dr. Zineb BENNANI SMIRI]</i>	13-07-2023	2060.80

092016724

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX			
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS			
	H	G	B				
	25533412	21433552					
	00000000	00000000					
	00000000	00000000					
	35533411	11433553					
D			<th rowspan="9">DATE DU DEVIS</th>	DATE DU DEVIS			
D			<th rowspan="9">DATE DE L'EXECUTION</th>	DATE DE L'EXECUTION			
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION			

**DOCTEUR JOUNDY CHAKIB
CARDIOLOGUE**

Spécialiste Diplômé de la Faculté
de Médecine de Lille (France)

Diplômé d'Etudes Spéciales de
Pathologie Vasculaire Varices
Ex. Médecin Attaché au C.H.U.
de Lille

39, Bd. Rahal El Meskini
Tél.: 05 22 31 64 13 / 05 22 31 75 13
Fax : 05 22 44 46 10
D. 05 22 52 08 03 - GSM : 06 61 17 34 48
Casablanca

Maphar
3d Alkimia N° 6, Ql,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Crestor 10mg cp pell b30
P.P.V : 167,00 DH

6 118001 183111
Maphar
Bd Alkimia N° 6, Ql,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Crestor 10mg cp pell b30
P.P.V : 167,00 DH

6 118001 183111
Bd Alkimia N° 6, Ql,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Crestor 10mg cp pell b30
P.P.V : 167,00 DH

6 118001 183111
Bd Alkimia N° 6, Ql,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Crestor 10mg cp pell b30
P.P.V : 167,00 DH

3 mois



الدكتور جندي شكيب

اختصاصي في أمراض القلب
و الدورة الدموية

الطب بليل فرنسا
سابقا بالمركز الصحي
جامعي بليل

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain setââ Casablanca
Plavix 75 mg. cp pell b 28
P.P.V : 316,00 DH

6 118001 081257

ع رحال المسكيني

05 22 31 75 13 / 05 22 31 64

05 22 44 46 10

05 22 52 08 03

06 61 17 34 - الدار البيضاء

Plavix 75 mg. cp pell b 28
P.P.V : 316,00 DH

6 118001 081257

Plavix 75 mg. cp pell b 28
P.P.V : 316,00 DH

6 118001 081257

Casablanca, le :

13/07/12

91 AMLANI HY ISSA

316,00x4

· Plavia 28g 19/1

167,00x3

· crestor 10g 19/1

50,70x3

· cardensiel 2,5g 19/1

31,30x3

· 3ylanic 200g 19/1

16,60x3

· Gélyptone 250g 19/1

2060,80

LUT 2226 OT
EXP 08 2013 EXP
PPV 31.3 PPV

2 3845
11.2026
.31.30
230802

LUT EXP
PPV 12 2026
.31.30

16,60

11.2026
.31.30

31,30(16,16)

11.2026
.31.30

16,60

11.2026
.31.30

16,60

11.2026
.31.30

Docteur JOUNDY CHAKIB
CARDIOLOGUE
39, Boulevard Rahel El Meskini
05 22 31 64 13/31 75 13
Tél. : 05 22 31 64 13/31 75 13

Pharmacie Boulmane
2-4, Bd. Boulmane
Hay My Abdellah Att Chok
Casablanca
Tél. : 05 22 87 43 21
Dr. Zineb BENNANI SMIRES

PPV 100 DHS
PER 0.1/60

PPV 100 DHS
PER 0.1/60

PPV 100 DHS
PER 0.1/60

16,60 ↑ GED